

Bill 230

Private Member's Bill

Projet de loi 230

Projet de loi d'un député

3rd Session, 43rd Legislature,
Manitoba,
4 Charles III, 2025

3^e session, 43^e législature,
Manitoba,
4 Charles III, 2025

BILL 230

PROJET DE LOI 230

**THE MOOSE HIDE CAMPAIGN DAY ACT
(COMMEMORATION OF DAYS, WEEKS AND
MONTHS ACT AMENDED)**

**LOI SUR LA JOURNÉE DE LA CAMPAGNE
MOOSE HIDE (MODIFICATION DE LA LOI
SUR LES JOURNÉES, LES SEMAINES ET
LES MOIS COMMÉMORATIFS)**

Mr. Blashko

M. Blashko

First Reading / Première lecture : _____

Second Reading / Deuxième lecture : _____

Committee / Comité : _____

Concurrence and Third Reading / Approbation et troisième lecture : _____

Royal Assent / Date de sanction : _____

EXPLANATORY NOTE

The Commemoration of Days, Weeks and Months Act is amended to proclaim the third Thursday of May of each year as Moose Hide Campaign Day.

NOTE EXPLICATIVE

La *Loi sur les journées, les semaines et les mois commémoratifs* est modifiée afin que le troisième jeudi de mai soit proclamé « Journée de la Campagne Moose Hide ».

BILL 230

**THE MOOSE HIDE CAMPAIGN DAY ACT
(COMMEMORATION OF DAYS, WEEKS AND
MONTHS ACT AMENDED)**

(Assented to _____)

HIS MAJESTY, by and with the advice and consent of the Legislative Assembly of Manitoba, enacts as follows:

C.C.S.M. c. C150.5 amended

1 The Commemoration of Days, Weeks and Months Act is amended by this Act.

2 The following is added as a Schedule:

SCHEDULE

MOOSE HIDE CAMPAIGN DAY

WHEREAS the Moose Hide Campaign is an Indigenous-led grassroots movement that emphasizes the role all men and boys play in preventing violence against women, children and gender-diverse people;

PROJET DE LOI 230

**LOI SUR LA JOURNÉE DE LA CAMPAGNE
MOOSE HIDE (MODIFICATION DE LA LOI
SUR LES JOURNÉES, LES SEMAINES ET
LES MOIS COMMÉMORATIFS)**

(Date de sanction : _____)

SA MAJESTÉ, sur l'avis et avec le consentement de l'Assemblée législative du Manitoba, édicte :

Modification du c. C150.5 de la C.P.L.M.

1 La présente loi modifie la Loi sur les journées, les semaines et les mois commémoratifs.

2 Il est ajouté, à titre d'annexe, ce qui suit :

ANNEXE

JOURNÉE DE LA CAMPAGNE MOOSE HIDE

Attendu :

que la Campagne Moose Hide est un mouvement populaire mené par des Autochtones qui souligne l'importance du rôle des hommes et des garçons dans la prévention de la violence envers les femmes, les enfants et les personnes de diverses identités de genre;

AND WHEREAS the Moose Hide Campaign empowers men and boys from all walks of life to actively challenge harmful gender norms and model healthier, more respectful relationships in families, workplaces and communities;

AND WHEREAS the Moose Hide Campaign creates spaces for healing, dialogue and education in communities across Canada;

AND WHEREAS wearing the moose hide pin symbolizes a personal pledge to honour, respect and protect women and children and speak out against gender-based violence;

AND WHEREAS the Moose Hide Campaign is building a safer, more inclusive future for women, children and gender-diverse people;

THEREFORE the following is proclaimed throughout Manitoba:

Moose Hide Campaign Day

1 In each year, the third Thursday in May is to be known as Moose Hide Campaign Day.

Coming into force

3 *This Act comes into force on the day it receives royal assent.*

qu'elle permet aux hommes et aux garçons de tous les milieux de défier activement les normes néfastes liées au genre et de promouvoir des relations plus saines et respectueuses au sein des familles, sur les lieux de travail et dans les communautés;

qu'elle crée des espaces de guérison, de dialogue et de sensibilisation partout au Canada;

que le port de l'épinglette de peau d'orignal symbolise un engagement personnel à honorer, à respecter et à protéger les femmes et les enfants ainsi qu'à dénoncer la violence fondée sur le genre;

que la Campagne Moose Hide bâtit un avenir plus sécuritaire et inclusif pour les femmes, les enfants et les personnes de diverses identités de genre,

il est proclamé ce qui suit dans toute la province :

Journée de la Campagne Moose Hide

1 Le troisième jeudi de mai est désigné chaque année « Journée de la Campagne Moose Hide ».

Entrée en vigueur

3 *La présente loi entre en vigueur le jour de sa sanction.*

The King's Printer
for the Province of Manitoba

L'Imprimeur du Roi
du Manitoba